

CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

Rapport de la Commission des finances chargée d'examiner le préavis n° 2024/43

Financement des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique Crédit-cadre annuel 2025-2026

En date du 15 octobre 2024, les sous-commissaires de la COFIN rattachés à la direction LEA se sont entretenus au sujet du préavis mentionné en titre avec M. M. Vincent Nainemoutou, Chef du service d'organisation et d'informatique (SOI), M. Jean-Paul Pinon, Responsable financier, ainsi que Mme Nathalie Bovet, Cheffe comptable de la Direction LEA.

Le crédit-cadre annuel du SOI permet de mener des projets informatiques dont le développement est généralement supérieur à une année comptable. Ainsi, il est possible de simplifier et d'optimiser la gestion opérationnelle de ces projets. Ces améliorations ont trait tant aux prestations offertes à la population qu'aux besoins des services de la Ville.

En préambule, il est à noter que, pour faire suite aux trois premiers crédits-cadres annuels des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique mis en place dès 2022, il est proposé de poursuivre cette démarche avec un crédit-cadre sur 2 années, à savoir 2025 et 2026, respectant le budget de CHF 4'230'000.- prévu au Plan des investissements 2025-2028.

Il est également précisé que contrairement à l'année 2024, le crédit-cadre des projets informatiques non couverts par un préavis spécifique n'est plus intégré avec la partie informatique des autorisations d'achats informatiques car le premier couvre deux années (2025-2026) alors que le deuxième reste sur une durée d'une année (2025).

Situation du crédit-cadre ouvert pour l'année 2024

La situation du crédit-cadre de l'année 2024 figure au point 4 du préavis. Il est à relever que certaines économies réalisées ou des budgets prévus à la baisse pour certains objets ont permis de prioriser des projets non initialement prévus sur le crédit-cadre 2024.

Crédit-cadre 2025-2026

Pour 2025-2026, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'230'000.-, en augmentation de CHF 3'330'000.- par rapport au crédit-cadre de CHF 900'000.- voté pour 2024.

Le préavis détaille l'ensemble des projets prévus au sein du crédit-cadre 2025 et 2026 au point 5. Les investissements les plus importants concernent le renforcement de l'équipe des chef-fe-s de projet ainsi que des Business Analyst pour CHF 950'000.-, le développement d'une plateforme de gestion et de gouvernance des données pour CHF 700'000.- et l'évolution du socle transverse Solide pour CHF 700'000.-.

Il est à relever que la majorité des projets retenus sont issus des demandes effectuées par les services de la Ville, en dehors des projets purement transverses exprimés par le SOI et destinés à soutenir l'ensemble du système d'information.

Conclusions de la Commission des finances

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'230'000.- pour financer les projets informatiques non couverts par un préavis spécifique pour les exercices 2025 et 2026 ;
2. d'amortir annuellement les montants indiqués sous chiffre 1 par les rubriques du budget de fonctionnement 32.331 du Service d'organisation et d'informatique ;
3. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffre 1 sur les rubriques 32.390 du Service d'organisation et d'informatique.

Après discussions, la COFIN s'est prononcée de la manière suivante sur les conclusions du préavis 2024/43, le 30 octobre 2024 : 9 OUI, 0 NON, 4 ABSTENTIONS.

Lausanne, le 31 octobre 2024

Mathias Paquier et Samuel de Vargas